Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260902-20260909-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DENIEL, PREMIER ADJOINT

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 28 août 2026

PRESENTS : Guy DENIEL – Sylvie LE QUEAU – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS — Michel MORVAN-CHATELIER (arrivée à 18 h 11) – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉES : Valérie BESNARD (procuration à Guy DENIEL) – Camille DROFF (procuration à Lindsay COMBAULT).

Madame Lindsay COMBAULT été élue Secrétaire de séance.

OBJET : NON INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

VU l'article 1406 du Code général des impôts,

Monsieur Guy DENIEL, Maire adjoint, explique à l'Assemblée, qu'en zone tendue, la mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sera obligatoire à partir de 2027. Cependant, dans les zones non-tendues, comme à BRASPARTS, une délibération est nécessaire pour l'instaurer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, moyennant sept abstentions,

DÉCIDE de NE PAS instaurer cette taxe pour l'année 2027.

Pour copie conforme au registre,

LE MAIRE ADJOINT — LA SECRÉTAIRE

Guy DENIEL — Lindsay COMBAULT

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture